



29 contrats en 2 ans, aucun CDI en vue.

Par **samestoy**, le **31/08/2010** à **08:36**

Bonjour,

J'ai cumulé 29 contrats entre Janvier 2008 et Aout 2010 pour une centrale d'achat d'une enseigne de la grande distribution (7 CDD, 22 mission intérim).

Je pense que les périodes légale entre les CDD ont été respectée de manières à ne pas tomber sous le coup de la loi.

Ces différents contrats sont à répartir sur deux société distinctes d'un point de vue juridique mais qui jouent sensiblement le même rôle, le self de l'une sert aux employés de l'autre, la fonction est la même, seule la nature des produit change, ce qui rend la seconde entité similaire à un service de la centrale comme les autre d'un point de vue de l'employé.

J'aimerais savoir si ce cumul de contrat peut être considéré comme abusif d'un point de vue juridique et amener à imposer à la société l'ouverture d'un poste en CDI.

Merci d'avance pour vos réponses !

Personne pour me répondre ? Un petit effort svp !!